

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215904285-20230220-12 | 2023-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt février deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 13 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M LEVEQUE Pascal ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

**Absents** : M JOURDAIN Philippe.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme COUTELARD Catherine pour secrétaire.

### QUESTION N° 12/2023

#### FIXATION D'UN TARIF POUR LA CONSOMMATION ENERGETIQUE LORS DES LOCATIONS DE SALLES

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Les prix de l'énergie ont flambé ces derniers temps et sont à même d'augmenter encore pendant les mois à venir.

Or, il a été constaté que les associations ou particuliers qui louent les salles communales consomment à outrance le chauffage et les appareils de cuisson.

Par conséquent, afin de sensibiliser chacun à la nécessité de réduire la facture énergétique, il est proposé de prévoir un tarif forfaitaire de 50 € pour chaque location de salle, que celle-ci soit à titre gratuit ou onéreux, afin de participer aux dépenses en gaz et électricité.

La présente délibération pourrait prendre effet au 1<sup>er</sup> mars 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet le 23 février 2023

Transmise à la Sous-Préfecture le 23 février 2023

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Catherine COUTELARD,

Secrétaire de séance.

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : [accueil@mairie-neuville-st-remy.fr](mailto:accueil@mairie-neuville-st-remy.fr) - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>